

Trop de concurrence fait baisser le volume du trafic des sociétés aériennes. Pour qu'une compagnie aérienne fasse des bénéfices, il faut que toutes les places de ses avions soient occupées, non pas simplement la moitié. Plus il y aura de concurrence entre nos lignes nationales de transport, plus les compagnies privées risqueront d'être déficitaires. Il faut se rendre compte que le Canada n'a pas la population suffisante pour permettre aux nombreux concurrents d'opérer à pleine capacité.

Le concept de la primauté des bénéfices et non du service, qu'on a incorporé dans le bill, est pour nous un sujet de préoccupation de même que la décision avouée du ministre de vendre des secteurs de l'entreprise publique. Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à l'adoption du bill dans sa forme actuelle, et nous voulons que la Chambre se prononce afin que les Canadiens sachent ce que leurs représentants élus pensent au sujet du service dans les transports publics.

[Français]

**M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le président, toute la semaine dernière, et encore aujourd'hui, nous avons entendu de nombreuses remarques au sujet du bill C-3 portant sur la réorganisation d'Air Canada. Ayant assisté à tous les débats, monsieur le président, ceci me rappelait mon temps de collègue alors que je gagnais très souvent des premiers prix pour ma compétence dans le domaine de l'analyse littéraire. J'ai été très étonné d'entendre dissenter pendant plus de cinq jours mes honorables collègues sur quatre lignes de l'article 7, paragraphe (1), sous-alinéa (1.1), savoir la notion de profitabilité d'Air Canada. Je ne vois pas pourquoi on a passé tant de temps à s'interroger sur cette question-là, parce qu'il me semble tout à fait logique qu'on demande à une société, qu'elle soit de la Couronne ou non, de fonctionner selon des saines règles de gestion commerciale, et que notamment cette société recherche les profits.

On a oublié de dire par ailleurs, monsieur le président, que les articles 8 et 9 de ce projet de loi s'appliquaient justement à assurer cette notion de service qui semble tant préoccuper nos collègues du Nouveau parti démocratique. A l'article 8, on lit ce qui suit et je cite:

8. La société doit, dans l'exercice de sa capacité et de ses attributions, se conformer aux directives écrites d'ordre général que lui donne le gouverneur en conseil.

Il est bien évident, monsieur le président, que malgré les pseudo-leçons d'histoire et de géographie que nous ont servies certains collègues du Nouveau parti démocratique, les députés sont conscients du fait que la compagnie nationale d'aviation Air Canada doit assurer un service à certaines régions de notre pays qui sont défavorisées, n'étant pas dans les grands centres de population de nos capitales ou de nos grandes villes provinciales. Et le fait que cet article 8 donne le pouvoir au gouverneur en conseil de donner des directives à la compagnie Air Canada vise à permettre au gouverneur en conseil de lui dire: Vous allez assurer le service dans telle région de notre pays et par contre, comme on le dit à l'article 9, le gouvernement pourra rembourser les déficits encourus pour tel service non rentable que la compagnie aérienne sera obligée de donner.

Pendant tout ce débat de la semaine dernière, monsieur le président, nous avons entendu par exemple notre collègue de York-Simcoe (M. Stevens) accuser le gouvernement à cause de ses principes socialistes d'avoir entraîné la quasi-faillite de

### Air Canada

la compagnie Air Canada, d'avoir accumulé les déficits du gouvernement. Aussitôt après, nous entendions nos amis du Nouveau parti démocratique nous dire que c'est parce que nous sacrifions à l'autel du profit les objectifs de notre politique nationale de transport que nous avons encore là une mauvaise politique.

● (1602)

Je pense qu'entre le député de York-Simcoe et les critiques de nos amis du Nouveau parti démocratique au sujet de ce projet de loi, le gouvernement a raison, et le vieux dicton latin, *In medio stat virtus*, s'applique encore une fois.

Nous avons eu une autre surprise au cours de ce débat, monsieur le président, et c'est ce qui m'amène à dire qu'il y aurait peut-être grand avantage à réfléchir sur le travail de la Chambre. Pendant près de deux jours nous avons entendu également nos collègues de la région d'Edmonton exprimer leurs justes préoccupations relatives aux problèmes qui existent à l'aéroport d'Edmonton. Monsieur le président, je ne crois pas cependant que, quelle que soit la gravité de ce problème, la question de l'aéroport d'Edmonton soit très étroitement liée à la réforme de la compagnie Air Canada.

Pour terminer, monsieur le président, j'aimerais dire très brièvement toute la surprise que j'ai éprouvée à entendre aujourd'hui l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) s'étonner que certains employés de l'aéroport de Victoria aient à parler les deux langues officielles de ce pays. Peu importe, monsieur le président, que ce soit la société Air Canada qui ait émis cette directive ou le ministère des Transports, on demande aux employés s'occupant de la sécurité de pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles. Tout ce que je retiens de cela, monsieur le président, c'est que cette question des deux langues officielles ne devrait pas être remise derrière toute une série de règlements, mais plutôt qu'on cesse de chercher les poux, s'il n'y en a pas, et qu'on se dise que s'exprimer dans les deux langues officielles du Canada c'est une question de politesse dans les services publics. Si on ne le peut pas, ou selon le député d'Esquimalt-Saanich, s'il est ridicule d'avoir des services bilingues à l'aéroport de Victoria au sein du personnel de sécurité, on va appliquer le même principe à l'aéroport de Baie-Comeau, de même qu'à ceux de Sept-Îles, de Roberval et d'ailleurs.

Monsieur le président, à propos de cette politique de bilinguisme, j'aurais voulu que l'honorable député d'Esquimalt-Saanich se félicite du fait qu'on essaie d'avoir des employés bilingues à l'aéroport de Victoria.

Je crois que c'est seulement avec cette bonne volonté un peu partout à travers le pays, toujours en protégeant les personnes qui occupent les emplois à l'heure actuelle, qu'on pourra, lorsqu'il y aura des vacances, remplacer les unilingues par des employés bilingues. C'est la seule façon d'en arriver à une véritable compréhension de cette politique de bilinguisme.

Monsieur le président, comme je le disais plus tôt, le projet de loi C-3 est bien équilibré, et je demande que tous les honorables députés puissent l'adopter très rapidement.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?